

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LYONS ANDELLE**

Envoyé en préfecture le 04/03/2026

Reçu en préfecture le 04/03/2026

Publié le

ID : 027-200070142-20260219-50_2026-DE

04/03/2026
Berger
Levrault

L'an deux mille vingt-six le dix-neuf février à 18h30 à Charleval, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ROMET, en séance publique.

Nombre de délégués

En exercice : 48

Présents : 36

Votants : 43

Date de convocation :

Le : 13 février 2026

Délibération affichée

Le :

Etaient présents :

Amfreville-les-Champs	M. Cordier,
Bacqueville	M. Collette,
Beauficel-en-Lyons	Mme Doinel,
Bosquentin	Mme Fouquet,
Bourg-Beaudouin	M. Halot,
Charleval	Mme Héquet, M. Calais,
Douville-sur-Andelle	M. Cramer,
Fleury-la-Forêt	M. Godebout,
Fleury-sur-Andelle	M. Vieillard R.,
Flipou	M. Cousin,
Houville-en-Vexin	M. Lebreton,
Le Tronquay	Mme Marteau,
Les Hogues	Mme Bachelet,
Letteguives	Mme Gregoire,
Lilly	Mme Lancien,
Lisors	M. Herbin,
Lorleau	
Lyons-la-Forêt	M. Baldari,
Ménésqueville	M. Cahagne,
Perriers-sur-Andelle	Mme Dupart, MM. Duval, Mutel,
Perruel	M. Quéné,
Pont-Saint-Pierre	Mme Lavigne, M. Hébert,
Radepont	M. Minier,
Renneville	M. Vieillard G.,
Romilly-sur-Andelle	Mmes Julien, Langlet, MM. Chivot, Romet, Vieux,
Rosay-sur-Lieure	M. Béharel,
Touffreville	Mme Malhaire,
Val d'Orger	M. Blavette,
Vandrimare	M. Dechoz,
Vascoeuil	M. Moëns.

Absent : M. Bonneau.

Excusés : Mme Dalissier, MM. Gavelle, Zielinski, Defrance.

Pouvoirs : M. Emo à M. Calais, Mme Damois à M. Vieillard R., Mme Grouchy à Mme Doinel, M. Houssaye à M. Romet, Mme Simon à Mme Julien, M. Bézirard à M. Dechoz.

Tourisme : fixation des tarifs des visites guidées et animations pour les individuels organisées par l'Office de tourisme à compter du 1^{er} mars 2026

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis favorable de la commission tourisme et culture en date du 3 février 2026 ;

Depuis sa création, l'Office de tourisme propose des visites guidées.

Dès 2024, l'offre d'animations de l'Office de Tourisme s'est diversifiée afin de promouvoir l'ensemble du territoire Lyons Andelle via des thématiques porteuses pour l'attractivité touristique.

Chaque année, les animations proposées s'enrichissent et se renouvellent.

Afin de favoriser davantage encore le développement de cette politique d'animations et redéfinir les tarifs des animations applicables à compter du 1^{er} mars 2026.

Le conseil, après avoir entendu et délibéré à l'unanimité,

- fixe les tarifs des visites guidées et des animations destinées aux individuels proposées par l'Office de Tourisme Lyons Andelle à compter du 1^{er} mars 2026 comme suit :
 - Visites guidées ou animations pour les individuels sans prestation externe :
 - Animation proposée à pied sans dégustation :
 - 5 € pour les adultes,
 - 4 € pour les enfants entre 10 et 17 ans et les personnes en situation de handicap,
 - Gratuit pour les enfants de moins de 10 ans et les aidants des personnes en situation de handicap.
 - Animation proposée à pied avec dégustation :
 - 8 € pour les adultes,
 - 6 € pour les enfants entre 10 et 17 ans et les personnes en situation de handicap,
 - Gratuit pour les enfants de moins de 10 ans et les aidants des personnes en situation de handicap.
 - Visites guidées ou animations avec prestation(s) externe(s) :
 - Animation proposée à vélo :
 - 35 € pour les adultes,
 - 30 € pour les enfants entre 10 et 17 ans et les personnes en situation de handicap.
 - Animation proposée à pied avec dégustation (alimentation et boissons)
 - 14 € pour les adultes,
 - 10 € pour les enfants entre 10 et 17 ans et les personnes en situation de handicap,
 - Gratuit pour les enfants de moins de 10 ans et les aidants des personnes en situation de handicap.
 - Animation proposée à pied avec dégustation (boissons) :
 - 8 € pour les adultes,
 - 6 € pour les enfants entre 10 et 17 ans et les personnes en situation de handicap,
 - Gratuit pour les enfants de moins de 10 ans et les aidants des personnes en situation de handicap.
 - Animation spécifique autour du « brâme du cerf »
 - 20 € pour les adultes,**
 - 14 € pour les enfants entre 10 et 17 ans et les personnes en situation de handicap,**
 - Gratuit pour les enfants de moins de 10 ans et les aidants des personnes en situation de handicap.**
 - Animation musicale
 - 10 € pour les adultes,
 - 8 € pour les enfants entre 10 et 17 ans et les personnes en situation de handicap,
 - Gratuit pour les enfants de moins de 10 ans et les aidants des personnes en situation de handicap.
 - Autre animation avec prestation externe
 - 8 € pour les adultes,
 - 6 € pour les enfants entre 10 et 17 ans et les personnes en situation de handicap,
 - Gratuit pour les enfants de moins de 10 ans et les aidants des personnes en situation de handicap.
 - Animation vergers en fleurs
 - 8 € pour les adultes,**
 - 6 € pour les enfants entre 10 et 17 ans et les personnes en situation de handicap,**
 - Gratuit pour les enfants de moins de 10 ans et les aidants des personnes en situation de handicap.**
 - Cueillettes champignons
 - 10 € pour les adultes,**
 - 6 € pour les enfants entre 10 et 17 ans et les personnes en situation de handicap,**
 - Gratuit pour les enfants de moins de 10 ans et les aidants des personnes en situation de handicap.**
 - Concert à la bougie

**15 € pour les adultes,
10 € pour les enfants entre 10 et 17 ans et les personnes en situation de handicap,
Gratuit pour les enfants de moins de 10 ans et les aidants des personnes en situation de handicap.**

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 027-200070142-20260219-50__2026-DE

- Visite guidée de la filature Levavasseur pour les individuels

**7 € pour les adultes,
4 € pour les enfants entre 10 et 17 ans et les personnes en situation de handicap,
Gratuit pour les enfants de moins de 10 ans et les aidants des personnes en situation de handicap.**

***Les prix sont exprimés en TTC, le montant de la TVA de 20 % a été appliqué sur les prix.
Seules les animations en gras ont fait l'objet d'une modification**

Le registre dûment signé les jours, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

La secrétaire de séance,



Sidonie LANCIE



Voies et délais de recours : la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Rouen ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de communes Lyons Andelle.

La Communauté de communes dispose d'un délai de deux mois pour répondre à un recours gracieux. Le silence gardé pendant deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois.

Envoyé en préfecture le 04/03/2026

Reçu en préfecture le 04/03/2026

Publié le

ID : 027-200070142-20260219-50__2026-DE

